

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires :

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires :

A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

30 Janvier 1875.

Bulletin politique.

Sous ce titre : *Complications dans l'Est*, le *Waterland* du 22 janvier 1875 examine, dans un remarquable article, toutes les éventualités que peut faire redouter la situation dénoncée par plusieurs faits qui viennent de se passer en Orient :

« D'un instant à l'autre, nous pouvons apprendre la nouvelle de la chute du grand vizir, comme nous pouvons apprendre aussi qu'un conflit sanglant vient d'éclater entre les Monténégrins et les Turcs.

« Dans un cas comme dans l'autre, la situation de la Sublime-Porte est des plus difficiles. Céder, dans une question aussi grave, c'est encourager l'audace des rajahs de la Bosnie et de l'Herzégowine, toujours mécontents, toujours prêts à la révolte. Une campagne dans le Monténégro se terminerait inévitablement par la victoire des Turcs, mais il n'est pas douteux qu'une intervention étrangère suivrait immédiatement, et viendrait annihiler les résultats de cette victoire.

« On comprend donc qu'en présence de cette alternative, la patience puisse échauffer, même au plus pacifique des grands-vizirs, et qu'un jour ou l'autre il pourra être tenté de jouer le tout pour le tout, et, au risque d'une catastrophe, de savoir enfin à quoi s'en tenir sur la complicité des grandes puissances dans la ruine de la Turquie. En apparence, on ne peut douter que les trois puissances du nord ne soient d'accord entre elles ; on pourrait se demander toutefois comment se comporterait cette alliance théorique inaugurée à Berlin, les hostilités venant à éclater sur la frontière turque. S'il faut en croire les organes inspirés par le comte Andrassy, on ne saurait concevoir le moindre doute sur la solidité absolue de la triple alliance. Nous ne saurions, quant à nous, partager cette confiance.

« Cette question turque, précisément, a toujours exercé une influence des plus décisives sur les rapports de l'Autriche avec la Russie et avec la Prusse, et fait surgir de tout temps les plus étranges combinaisons politiques. Les vingt-cinq dernières années du dix-huitième siècle présentent une série à peine interrompue de vicissitudes et d'alternatives imprévues dans les relations internationales des trois puissances de l'Est, qui proviennent presque toutes de la question turque. Mais la Pologne leur offrait alors une base d'accommodement ; c'était un fonds d'indemnités commun au moyen duquel on parvenait toujours à s'entendre. Ce dérivatif fait défaut de nos jours.

« On insiste tout particulièrement sur les intérêts communs de l'Autriche et de l'Allemagne dans la question d'Orient. Rien de plus douteux et de plus équivoque en réalité que cette communauté d'intérêt. Il y a longtemps déjà que la Prusse cherche à pousser l'Autriche vers l'Orient. Si, dans cette circonstance, la Prusse avait uniquement pour but d'amener l'Autriche à ne plus s'immiscer dans les affaires de l'Allemagne, nous renoncions volontiers, pour cette fois, à suspecter la loyauté de ses intentions.

« L'Autriche qui, sans profit pour elle,

s'est toujours sacrifiée pour les intérêts allemands, a cessé d'être un Etat de nationalité allemande ; il pourrait donc être, en réalité, d'un intérêt commun pour les deux empires que l'Autriche s'efforçât d'étendre son influence vers l'Est. Mais on est bien en droit de se demander si la politique de Bismark, cette politique avide de conquête, se contenterait de ce résultat purement moral. N'est-il pas à craindre, au contraire qu'à Berlin, on n'entende ce glissement de l'Autriche vers l'Orient d'une façon tout autre que ne l'entend plus d'un honnête Autrichien, quelque fortement entiché qu'il puisse être de l'alliance prussienne.

« En ce qui nous concerne, le caractère bien connu de la politique prussienne nous fait craindre que ce désir de la Prusse de voir l'Autriche déplacer son centre de gravité et le reporter plus vers l'est, ne s'allie à certaines idées de modifications territoriales auxquelles ne pourra jamais se prêter la maison impériale d'Autriche, ni dans le présent ni dans l'avenir. Le ministre autrichien qui ne saurait prévoir ce danger, ou qui tout au moins n'en pressentirait pas la possibilité, assumerait une responsabilité terrible. Mais le ministre autrichien qui, en parfaite connaissance de cause, prêterait la main à de pareils arrangements, se rendrait coupable de haute trahison, quelles que pussent être ses raisons déterminantes.

« Notre situation doit paraître d'autant plus grave, que la position prise par la Russie dans la triple alliance continue d'être à tout le moins suspecte ; car à côté de cette alliance, et parallèlement, nous en voyons une autre d'une nature particulière, se dessiner nettement entre la Prusse et la Russie. La note récente de Gortschakoff transmise à Belgrade ne laisse aucun doute à cet égard. Le nouveau ministère serbe est tout simplement gênant pour la Prusse. Ce ministère a manifesté des sentiments amicaux à l'égard de l'Autriche, et, dans tous les cas, il n'a donné aucun prétexte à représentations. Mais à Berlin, le nouveau ministère serbe est vu d'un mauvais œil ; ses membres ont reçu leur éducation en France et ne dissimulent pas leurs sympathies pour ce pays. Ils en ont incontestablement le droit, et la Prusse n'avait pas l'ombre d'un prétexte pour traduire diplomatiquement le mécontentement qu'elle en éprouve.

« C'est alors que Gortschakoff, par une note caractéristique, se hâte de faire parvenir au prince Milau l'expression de la mauvaise humeur de Bismark, mauvaise humeur que rien ne justifie. En tout cas, ni l'intérêt de la Russie, ni celui de l'Autriche, n'ont dicté cette démarche. Ces deux puissances n'ont par devers elles aucun motif de se plaindre de la tenue du cabinet de Belgrade. Il faut donc que Gortschakoff fasse passer son amitié pour Bismark avant l'intérêt de la Russie ; ou bien alors l'entente entre Berlin et Saint-Petersbourg devient en réalité tellement étroite, qu'elle nous fait appréhender que si la Serbie est menacée en théorie, l'Autriche ne le soit *in praxi*. Ces considérations nous autorisent pleinement à révoquer en doute la solidité de l'alliance des trois empereurs, et nous font présager de grands dangers, pour le cas où des événements de guerre viendraient en effet à compliquer la situation dans l'Est.

« On pouvait espérer, on doit même espérer encore que la diplomatie russe aura enfin conscience des dangers que courent tous les Etats, en présence de la politique conquérante de Bismark. Mais l'allié le plus

sûr et le plus naturel de l'Autriche, dans le cas d'une guerre défensive contre la Prusse, est encore la France. La triple alliance nous fait négliger l'amitié de cette dernière puissance, et qui pourrait affirmer que la triple alliance soit assurée dans tous les cas ? Il est naturel que la France cherche à consolider son influence à Belgrade, mais à aucun point de vue cette influence n'est une provocation ou une menace contre l'Autriche. La France ne saurait chercher en Serbie un allié contre l'Autriche, mais elle peut y trouver un confédéré contre une Allemagne agrandie outre mesure.

« La véritable politique de l'Autriche consisterait donc à tendre la main, à Belgrade, à l'influence française, et à faire cas d'un allié dont le territoire est petit sans doute, mais dont les finances sont prospères et dont l'état militaire n'est point trop à dédaigner. C'est encore un allié sacrifié à la triple alliance. L'influence russe est loin d'être prépondérante à Belgrade, la politique arrogante de Bismark y produit une grande irritation. Faut-il donc que l'Autriche, comme membre de la triple alliance, se mette en devoir de soutenir l'influence prusso-russe, alors que les intérêts bien entendus de sa politique devraient la guider dans la voie contraire ? »

Chronique générale.

La séance du 27 a été consacrée à la loi nouvelle sur les allumettes chimiques. Il y a deux ans, l'Assemblée a demandé une quinzaine de millions à un impôt sur les allumettes ; mais les résultats n'ont pas été pour le Trésor ce qu'il pouvait espérer. La perception directe sur la fabrication au moyen des timbres apposés sur les boîtes produit à peine une recette de 400,000 fr. par mois. C'est le fabricant qui gagne à ce mode d'impôt, puisqu'il augmente le prix des allumettes dans une proportion très-supérieure à la taxe. Il y a une différence de moitié entre la taxe perçue et le prix actuel de la boîte d'allumettes. C'est donc le consommateur qui paie et le fabricant qui profite. L'Etat ne touche qu'une taxe bien inférieure à ses prévisions, soit que la taxe soit trop faible, soit que la fraude se fasse sur une trop grande étendue.

Il a donc fallu recourir au monopole. Une compagnie adjudicataire s'est présentée, et le ministre des finances a passé avec elle une convention le 11 décembre 1874, laquelle convention déroge à l'article 4 de la loi du 2 août 1872, en ce qui touche le prix de vente des allumettes en bois ou phosphore ordinaire par boîtes de 150.

C'est cette convention qu'il s'agissait de discuter et d'approuver.

Nous ne pouvons guère parler des discours qui ont été prononcés, car il a été impossible de les entendre, soit à cause du manque absolu d'attention de l'Assemblée, soit à cause du bruit des conversations.

Nous savons tout ce qu'on peut dire contre les monopoles, et les arguments pour les combattre ont été produits à la séance du 27. Mais nous sommes dans une situation financière qui nous oblige à recourir à des moyens énergiques. M. Mathieu-Bodet a défendu son projet contre M. Tolain, au nom des intérêts du Trésor, on peut même dire au nom de la nécessité.

Si l'Etat avait repris les allumettes en

stock, comme on le lui proposait, cette opération lui aurait coûté 12 ou 13 millions. Il a dû traiter avec une compagnie adjudicataire, parce qu'il ne peut entrer lui-même dans les détails de la fabrication et de la vente. Il y trouvera un bénéfice de 16 millions régulièrement payés, tandis qu'avec le mode de perception actuel il n'en touche pas la moitié.

Le projet de loi a été voté, sauf un amendement de M. Leurent qui a été renvoyé à la commission du budget. Cet amendement est ainsi conçu : « La compagnie sera tenue de fournir des allumettes à tous les commerçants patentés qui en feront la demande, et de leur appliquer à tous le même tarif de remises. »

Cet amendement a pour but d'empêcher la compagnie d'avoir dans chaque commune un ou plusieurs représentants privilégiés qui seuls obtiendraient une remise sur les allumettes, tandis que les autres épiciers n'en auraient aucune.

Les agents de la compagnie monteraient alors des magasins d'épicerie, et comme ils seraient seuls détenteurs des allumettes, ce privilège leur permettrait de faire pour leur commerce d'épicerie une concurrence déloyale aux autres commerçants.

L'ordre du jour portait pour le lendemain la discussion de la loi sur la poudre dynamique. La Chambre a décidé qu'elle discuterait en seconde délibération la loi sur la transmission des pouvoirs. Cette loi vient donc entre les allumettes et la poudre dynamique ! Faut-il voir un présage de tumulte et de violence ?

On a placardé les affiches annonçant l'emprunt de 220 millions de la ville de Paris. Ces affiches font connaître que l'emprunt est émis à 440 francs, et que la souscription aura lieu les 5 et 6 février.

M. le maréchal Canrobert refuse la candidature que les électeurs du Lot lui avaient offerte, et il expose les motifs de son refus dans une lettre qu'il adresse au comte Joachim Murat. Le maréchal veut, dans les circonstances difficiles que nous traversons, rester étranger « aux luttes dangereuses de la parole. »

Là-dessus, la *Liberté* félicite le maréchal Canrobert de sa réserve, et lui signifie qu'il doit se tenir prêt à toutes les éventualités que l'avenir peut réserver à un maréchal de France. Un rapprochement avec le maréchal de Mac-Mahon, devenu le chef du gouvernement français, dit l'*Opinion nationale*, après avoir tenu une conduite expectante analogue, achève de faire comprendre toute la pensée du journal bonapartiste.

A propos des manifestations qui se sont produites à l'arrivée de Garibaldi à Rome et à la séance du Parlement, durant laquelle l'ermite de Caprera a prêté serment à la Constitution et au roi, le *Moniteur universel* fait les réflexions suivantes :

« Les foules peuvent se montrer avides de pareils spectacles. Nous devons dire, nous, que les gouvernements qui sont obligés de les subir sont bien près de la Révolution. Le souffle qui anime ces manifestations bruyantes, qu'on ne s'y trompe pas, est un souffle funeste aux monarchies. Il nous souvient, à nous aussi, qu'il y a quelques années, les Parisiens se pressaient dans les tribunes du Palais-Bourbon pour entendre M. Raspail

ou M. Rochefort prononcer le fameux serment de fidélité à l'empereur. Où est le temps où ces distractions comptaient pour des événements ? Aujourd'hui, nous avons le traité de Francfort, les lois constitutionnelles et une Assemblée unique et souveraine, mais qui ne veut rien constituer. »

On a beaucoup remarqué que, l'autre jour, à l'enterrement de son beau-frère M. Paul Foucher, M. Victor Hugo est entré dans l'église, et a suivi avec un profond recueillement l'office religieux ; il a jeté de l'eau bénite sur le cercueil. Que vont dire les frères et amis ?

Nous lisons à ce sujet dans le *Figaro* :

« Ceux qui ont lu notre récit des obsèques de Paul Foucher ont remarqué la conduite plus digne de pitié que de colère de MM. Paul Meurice et Vacquerie, directeurs du *Rappel*, restés à la porte de l'église pendant que tous les amis du défunt avaient tenu à l'accompagner jusqu'au pied de l'autel.

» Qui les retenait donc là ? Si l'un de vos amis se marie, qu'il soit juif, protestant ou catholique, restez-vous à la porte du temple ? s'il meurt, ne le suivez-vous pas jusque dans l'église de sa religion ?

» Qui empêchait donc ces messieurs d'entrer ? Était-ce la terreur des foudres célestes auxquelles ils ne croient pas ? Voulent-ils, par leurs mines rébarbatives, empêcher les amis de leur allié de franchir les marches de Saint-Eugène ? Non, car le bruit court que ces messieurs ont encore des prétentions.

» Nous la connaissons, nous, la raison qui les forçait à faire ainsi le trottoir pendant qu'on disait le *De Profundis* sur Paul Foucher !

» Il fallait que, pour le bien du *Rappel*, ses deux directeurs fissent bande à part. Il ne fallait pas qu'une démarche imprudente compromît les réabonnements et la vente au numéro ; il fallait, par cette comédie, dire aux lecteurs et aux électeurs : « Nous ne changeons pas, nous, même quand il s'agit de nos amis. Vous nous avez ordonné de manger du prêtre, nous en mangerons avec toute la servilité que vous désirerez ! »

» Regardez-nous, chers lecteurs, êtes-vous contents ?

» Soyez francs, citoyens, et avouez-nous que, dans ces moments-là, vous vous loisez chacun en silence en vous disant : « Le jour où tu mourras, mon compère, quel bel enterrement civil, quelle belle réclame pour le *Rappel* ! »

» M. Victor Hugo ne partage pas la manière de voir de ses deux acolytes ; il ne craint pas d'entrer dans les églises, parce qu'il croit que l'âme est immortelle. Il n'en veut pour preuve que son propre génie.

» En effet, ceux-là peuvent bien croire que tout est fini pour eux qui ont versé dans *Tragaldabas*, dans *Fanfan la Tulipe*, dans les *Menus-Propos*, tout ce que contenaient leurs cerveaux, comme MM. Vacquerie, Meurice et Lockroy, mais celui à qui il reste dans l'esprit la fin de la *Légende des Siècles* peut bien croire qu'il emporterait quelque chose au-delà de la tombe si la mort venait le prendre avant qu'il eût fini son œuvre.

» Nous sommes tout à fait de l'avis de M. Victor Hugo. »

Etranger.

ESPAGNE.

L'agence carliste publie les dépêches suivantes, dont la première annonce de source certaine un nouveau succès des carlistes :

Hendaye, 27 janvier, 4 h. soir.

Sept bataillons carlistes sont entrés à Sagedon, situé à six lieues de Madrid.

Démentez les présentations de carlistes qui se seraient offerts à jouer de l'indulto.

Les alphonstistes n'osent attaquer les lignes du Carrascal.

Dorregaray, avec vingt bataillons, se trouve près de Valence.

Estella, 24 janvier, soir.

Le roi don Carlos VII est arrivé et commandera en personne la grande bataille que nos ennemis préparent depuis trois mois pour débloquer Pampelune.

Nos lignes, malgré leur étendue de huit lieues, sont parfaitement fortifiées.

Les forces ennemies s'élèvent à 80 bataillons et 420 pièces.

Les nôtres ne sont que de 30 bataillons et 40 pièces.

Le nombre est pour eux, mais la situation topographique, l'enthousiasme et surtout la foi sont pour nous.

Confiance générale dans une prochaine victoire.

Seo de Urgel, 24, matin.

Le général Lizarraga, d'accord avec le général Dorregaray, parcourt les provinces de Murcie et de Guadalajarra (près de Madrid), réquisitionnant des chevaux et des armes, et percevant partout les contributions. — Plusieurs centaines de Castillans sont venus grossir son armée.

Durango, 25, midi.

Les députations des provinces basco-navaïrraises, seules légales d'après les fueros, viennent de répondre aux proclamations de don Alphonse par une autre très-énergique se résumant ainsi :

« Guerre à outrance à la révolution, qu'elle se nomme Triumvirat, Amédée, Pi y Margall, Castelar, Serrano ou don Alphonse.

» Arrière tout *convenio* avec ces faux patriotes, qui seront quand même de faux monarchistes et de faux catholiques. »

Bayonne, 28 janvier, 9 h.

Il est faux que Dorregaray se soit battu avec un officier français et que le roi ait fait fusiller des carlistes demandant l'indulto.

Aucune défection n'a eu lieu ; le dévouement de nos volontaires est plus héroïque que jamais.

LARZAT.

SUISSE.

Genève, 26 janvier.

Le village de Compesières, situé sur les confins de la Savoie, est habité par une population entièrement catholique. Aussi, le conseil municipal décida-t-il que l'église serait fermée aux curés apostats de Carouge et autres lieux. Tel ne fut pas l'avis du Conseil d'Etat de Genève qui ordonna, par trois voix sur sept — quatre membres s'étant abstenus — que l'église devait être livrée aux prêtres excommuniés, sur leur réquisition.

Le feu fut mis aux poudres par le citoyen Maurice, de Genève, propriétaire à Compesières, qui amena, il y a huit jours, un prêtre apostat nommé Marchal, pour baptiser son fils. L'église était fermée. Le maire, ceint de son écharpe, déclara que l'église étant une propriété communale, resterait affectée au culte professé par la totalité des habitants. Plus de 500 personnes appuyèrent le maire. L'apostat Marchal dut filer au plus vite avec la famille Maurice pour échapper à leur indignation.

Le conseil d'Etat, furieux, ordonna que la profanation aurait lieu par la force. L'attentat a été commis hier. Les abords de l'église étaient gardés par près de 500 hommes de troupes envoyés de Genève.

La municipalité de Compesières avait fait fermer et sceller les portes de l'église. Un grand drapeau noir en couvrait la façade, et l'inscription suivante s'y détachait en lettres blanches :

La force prime le droit.

Les profanateurs durent entrer dans l'église par une fenêtre. L'édifice était absolument nu. Les habitants avaient mis en lieu sûr tous les objets nécessaires au culte.

A part de nombreuses huées qui ont accompagné à l'aller et au départ les voitures du baptême, il n'y a pas eu d'autre incident à noter dans cette triste journée de dimanche.

CHINE.

Le gouvernement a reçu une dépêche lui confirmant la mort de l'empereur T'oung Chih. Le jeune souverain de la Chine est mort de la petite vérole.

A la nouvelle de sa maladie, plusieurs ambassadeurs étrangers lui offrirent les services des médecins attachés à leur légation. Mais l'empereur ne put se décider à se séparer de Noua-T-sen, son premier médecin.

L'empereur T'oung Chih a succombé après onze jours de maladie. Il était dans sa dix-neuvième année.

ÉGYPTE.

On écrit du Caire à l'Agence Havas, le 18 janvier :

Un différend vient de s'élever entre l'administration des postes égyptiennes et celle des postes françaises. Voici les faits. Je vous les transmets sans commentaires :

Le 9 janvier 1865, une convention a été signée entre les deux administrations pour le transport, en transit, de la malle française pour une période de 40 ans.

Avant l'expiration de cette convention, la poste française a demandé qu'elle reste en vigueur jusqu'au jour de la mise à exécution du traité international de Berne. Le gouvernement égyptien a fait observer qu'il ne pouvait pas faire un traité de transit par le Caire, attendu que depuis longtemps il se fait par le canal de Suez ou par le chemin de fer direct d'Alexandrie à Suez, et que la ligne de transit ne passe plus par le Caire.

L'administration des postes égyptiennes a offert de transporter les lettres, journaux, etc., au Caire, en les recevant séparément et en faisant payer aux destinataires une surtaxe de deux piastres (52 cent.) par lettre de 40 grammes, et de cinq paras (3 c. 1/4) par journal ; les autres articles en proportion.

La direction de la poste française a rejeté ces offres, quoiqu'elles soient conformes aux règlements de la poste. Alors, l'administration égyptienne a fait une autre proposition ; elle a offert de recevoir la malle en paquets et se chargerait de les remettre à l'agent français du Caire qui en donnerait reçu ; la même chose serait faite au Caire au départ des courriers pour Alexandrie. Cette proposition a été acceptée par M. Tardel, directeur des postes françaises en Egypte. Mais, la semaine dernière, à l'arrivée du bateau français, M. Tardel a envoyé la malle comme d'habitude au chemin de fer. Le directeur du chemin de fer a refusé de la faire partir, disant que la convention était expirée, et qu'il avait reçu des ordres en conséquence.

Le lendemain, un employé de la poste française se présente à la gare, avec un billet de chemin de fer pour le Caire et la malle qu'il voulait faire enregistrer comme bagage. Le directeur du chemin de fer consent naturellement à laisser passer l'employé, mais il lui dit de s'adresser pour la malle, à l'officier égyptien de service dans le wagon-poste. Celui-ci déclare à l'employé français qu'il est prêt à recevoir la malle contre reçu, mais qu'il ne peut donner passage à personne dans son wagon, les règlements s'y opposant. Alors l'employé français a repris ses paquets et les a reportés à l'office de la poste française.

Mercredi, dans l'après-midi, une dépêche affichée à la poste du Caire nous prévenait, comme d'habitude, que le bateau français était arrivé à Alexandrie et que la correspondance serait distribuée à dix heures du soir. Plus tard, une autre dépêche affichée à la même place prévenait que la correspondance serait distribuée le lendemain. Mais le lendemain, à notre grand étonnement, nous trouvons à la poste française, au lieu de la correspondance, une affiche qui nous disait de faire réclamer nos lettres à Alexandrie. Ceux qui ont des correspondants ou des amis à Alexandrie se sont empressés de leur télégraphier ou de leur écrire d'envoyer les correspondances, mais beaucoup de personnes n'ayant aucun correspondant à Alexandrie, n'ont pu recevoir leurs lettres.

(République française.)

Assemblée nationale.

Séance du 28 janvier 1875.

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.

L'Assemblée, après avoir voté chacun des articles séparément, adopte l'ensemble du projet de loi sur le monopole des allumettes chimiques.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi relatif à l'organisation des pouvoirs publics.

M. Raudot prie l'Assemblée de retirer de l'ordre du jour les projets constitutionnels, par cette raison qu'il est à peu près certain qu'il ne se trouvera pas une majorité pour les voter.

Cette motion de retrait, mise aux voix, est rejetée.

M. Buffet, président, lit le nouveau projet présenté par la commission.

Art. 1^{er}. Le pouvoir législatif s'exerce par deux Assemblées : la Chambre des députés et le Sénat. — La Chambre des députés est nommée par le suffrage universel, dans les conditions déterminées par la loi électorale. Le Sénat se compose de membres élus ou nommés dans les proportions et aux conditions qui seront réglées par une loi spéciale.

Art. 2. Le maréchal-président de la République est investi du droit de dissoudre la Chambre des

députés. Il sera procédé, en ce cas, à l'élection d'une nouvelle Chambre dans le délai de six mois.

Art. 3. Les ministres sont solidairement responsables devant les Chambres de la politique générale du gouvernement et individuellement de leurs actes personnels. Le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, n'est responsable que dans le cas de haute trahison.

Art. 4. A l'expiration du terme fixé par la loi du 20 novembre 1873, comme en cas de vacance du pouvoir présidentiel, le conseil des ministres convoque immédiatement les deux Assemblées qui, réunies en Congrès, statueront sur les résolutions à prendre. Pendant la durée des pouvoirs confiés au maréchal de Mac-Mahon, la révision des lois constitutionnelles ne peut être faite que sur sa proposition.

M. Naquet présente et soutient le contre-projet suivant :

Art. 1^{er}. Le pouvoir législatif s'exerce par une Assemblée unique composée du nombre de députés qui a été fixé par la constitution de 1848, défalcation faite de ceux qui appartenaient aux départements cédés à l'Allemagne. Les députés sont élus par le suffrage universel d'après les prescriptions de la loi électorale actuelle. La Chambre est élue pour deux ans, et se renouvelle intégralement à l'expiration de cette période.

Art. 2. A partir du mois de novembre 1880, le pouvoir exécutif est confié à un président ou conseil sans portefeuille, responsable devant la Chambre et révocable par elle, et qui prend le titre de Président de la République.

Les ministres ne sont responsables de leurs actes que vis-à-vis du président ; ils ne peuvent point faire partie de la Chambre.

Art. 3. Les modifications à la présente loi constitutionnelle et à la loi électorale ne pourront être faites que par une Assemblée de révision convoquée spécialement à cet effet. Comme la présente loi elles devront, avant d'être promulguées, être soumises par oui ou non à la ratification directe du suffrage universel.

Sans débat, l'amendement ou contre-projet Naquet est mis aux voix et rejeté à une énorme majorité.

L'amendement suivant est présenté par MM. Corne, Bardoux, le colonel de Chadois, Chiris, Danelle-Bernardin, Gailly et Laboulaye :

« Art. 1^{er}. Le gouvernement de la République se compose de deux Chambres et d'un président. »

M. Laboulaye soutient cet amendement ; il a pour but de mettre en lumière un fait oublié par la commission des lois constitutionnelles, c'est que nous vivons en République ; son autre but, c'est de transformer en droit ce qui n'existe qu'en fait.

La République est le seul gouvernement actuellement possible en France. En dehors d'elle, quels sont dans cette enceinte les partis qui peuvent donner à la France un gouvernement, non pas en 1880, mais en 1875 ? Si vous ne faites pas la République, vous ne pouvez rien faire et votre mandat est terminé. Vous avez peur de la dissolution, moi aussi j'en ai peur, parce que je crains qu'elle n'entraîne la chute du régime parlementaire ; si vous ne faites pas la République, la dissolution est forcée : n'assumez pas le redoutable inconnu qui s'ouvre devant nous.

M. de Labassatière monte à la tribune. L'orateur combat l'amendement Laboulaye. Il invoque le souvenir de la République de 1848. A cet époque, un grand nombre de monarchistes, voulant fermer l'ère des révolutions et comptant que la République pourrait donner l'ordre et la conservation au pays, se rallièrent franchement et loyalement à la forme républicaine.

Quelque temps après, les événements de mai et de juin détruisirent cette illusion généreuse. La République de 1848 portait dans ses flancs l'Empire, qui devait conduire le pays aux désastres. Plus près de nous, nous avons assisté aux orgies sanglantes de la Commune. Et c'est après de tels précédents que l'on vient aujourd'hui proposer à l'Assemblée de recommencer une épreuve déjà trois fois faite !

L'orateur proteste contre une telle suggestion ; à ses yeux, la cause de la République est une cause absolument perdue. Le pays ne trouvera son salut que dans le retour à la tradition monarchique. C'est la monarchie qui a fait la France, c'est elle qui nous a donné Robert le Fort, Charles VII, Louis XIV et tant d'autres créateurs de notre unité nationale. Les services éminents qu'elle a rendus au pays ont fait à la monarchie un prestige de gloire que rien ne saurait effacer ni amoindrir, et lui créent aujourd'hui un titre qu'elle ne saurait abdiquer.

— A demain !..

— La clôture !..

A la deuxième épreuve, la clôture est prononcée.

Avant que l'on ne vote sur l'amendement Laboulaye, M. Louis Blanc déclare que la question est mal posée et qu'elle rend impossible le vote de ceux qui, comme lui, pensent que l'institution d'un président et celle d'une seconde Chambre sont funestes à la République. (Mouvements divers.) Il fallait, au lieu de joindre ensemble deux points distincts, présenter un article 1^{er} ainsi conçu :

« Le gouvernement de la France est la République. »

Cette rédaction eût permis à l'orateur et à ses amis de se prononcer.

L'orateur ajoute qu'à ses yeux l'existence de la République est hors de cause.

M. le président annonce que plusieurs membres ont demandé le scrutin à la tribune sur l'amendement Laboulaye.

M. le marquis de Castellane demande le renvoi du scrutin au lendemain vendredi, par ce motif qu'un certain nombre des amis de l'orateur sont déjà partis. Il ne faut pas, ajoute l'orateur, qu'une question aussi grande soit franchie par un vote par surprise.

L'Assemblée est consultée sur le renvoi à demain, et décide que le vote est remis à vendredi.

Nouvelles militaires.

Une nouvelle série de trois cents lieutenants et sous-lieutenants d'infanterie vient de partir pour les trois écoles régionales de tir de Châlons, du Ruchard et de la Valbonne.

Le ministre de la guerre a décidé, en date du 13 décembre 1874, qu'il serait fait remise aux officiers qui ont reçu, pendant leur captivité en Allemagne, des avances de solde faites à titre de gratification, des sommes dont ils seraient encore débiteurs. Cette mesure bienveillante a été prise par M. le ministre de la guerre, afin d'alléger la position pécuniaire de ces officiers, et de ramener à son état normal la situation financière des corps de troupes, dont la caisse n'a pu encore être complètement régularisée par suite des sommes dont ces officiers sont encore débiteurs.

Voici des renseignements empruntés à l'*Avenir militaire* sur l'épée-baïonnette dont seront armés les soldats de la ligne avec le fusil chassepot perfectionné suivant le système Gras :

« Quand, au commencement de 1873, un ordre du ministre prescrivait d'expérimenter à Vincennes le tir des armes conservant, pendant le feu, les unes l'ancien sabre-baïonnette, les autres un sabre plus léger, cinq modèles de baïonnettes-épées furent présentés par la manufacture de Châtelleraul. De ces cinq baïonnettes-épées, quatre furent écartées tout d'abord, mais le modèle n° 4 parut remplir les conditions qu'on n'avait point obtenues du sabre-baïonnette.

» On sait qu'avec le fusil modèle 1866, il est impossible ou du moins fort difficile de tirer avec le sabre-baïonnette au bout du canon; on comprend cependant qu'une arme de guerre doit toujours être, en même temps, arme à feu et arme de hast, et qu'en conséquence un soldat doit pouvoir faire feu avec un fusil portant toujours la baïonnette.

» La nouvelle baïonnette-épée, proposée par le comité d'artillerie à la commission d'infanterie, est moins longue que l'ancien sabre-baïonnette de cinq centimètres; la poignée, au lieu d'être en laiton, est en bois de noyer.

» La lame est triangulaire, à dos courbé sans pans creux; le fourreau est, comme par le passé, en tôle d'acier.

» La matière du fourreau a été longtemps en discussion et cela s'explique: en effet, si la tôle d'acier est solide et plus résistante que le cuir, elle a le défaut de donner, par suite du choc, un son métallique qui a fait échouer plus d'une tentative de surprise et plus d'une embuscade.

» D'un autre côté, le cuir offre peu de solidité; la pluie et la boue le pourrissent rapidement, et de fréquentes réparations sont nécessaires: le comité et la commission ont cru devoir donner définitivement la préférence au fourreau en acier.

» La question est aujourd'hui tranchée et c'est cette nouvelle épée-baïonnette qui va être très-probablement adoptée.

» Un dernier et important perfectionnement est celui qui permet d'adapter à un fusil quelconque la première épée-baïonnette trouvée sur le champ de bataille; la nécessité d'ajuster l'ancien sabre-baïonnette sur chaque arme séparément était un grave inconvénient; cet inconvénient aura disparu. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

BUREAU DE BIENFAISANCE.

Par délibération du 22 janvier courant, MM. les administrateurs ont fixé au 4^{er} février prochain l'ouverture des quêtes qui ont lieu, chaque année, dans tous les quartiers de la ville, pour les besoins ordinaires des pauvres en 1875.

Voici les noms des Dames qui ont bien voulu accepter, de leur part, cette mission charitable :

Quartier Saint-Pierre, M^{mes} Gustave Le Breck et Besnard.

Quartier de Nantilly, M^{mes} de Neuville et Gratien-Rebeilleau.

Quartier Saint-Nicolas, M^{mes} Bouchard et Joannard.

Quartier des Ponts, M^{mes} Laroche et Brillatz.

Le 22 janvier, la femme Martin, Louise, âgée de soixante-trois ans, ménagère à Angers, occupée à laver du linge dans un fond de carrière où il y avait environ 4 m. 50 d'eau, perdit l'équilibre en s'appuyant sur la sellette qui lui servait à laver ce linge. La malheureuse femme tomba à l'eau. Cependant bien près du bord, vu son grand âge et sa faiblesse, elle ne put s'en retirer et s'y noya.

Lundi dernier, vers trois heures de l'après-midi, le nommé Ménard, âgé de 29 ans, maçon, employé à la construction du château de Varennes, commune de Savennières, plaçait une pierre de corniche à ce château, quand un coup de vent de la bourrasque qui vient de passer sur le département, l'enleva de dessus l'échafaudage où il se trouvait et le précipita d'une hauteur de 7 mètres.

La mort n'a pas été instantanée, et ce n'est que mercredi matin que ce malheureux rendait le dernier soupir sans avoir recouvré sa connaissance depuis l'accident.

Le 18 janvier, une tentative d'assassinat a été commise sur la nommée Vallais, Désirée, veuve Rondeau, aubergiste au bourg de la Rouaudière, canton de Saint-Aignan-sur-Roë (Mayenne).

Cette femme était, depuis environ deux ans, recherchée en mariage par Morel, marchand de chevaux, domicilié au même endroit; celui-ci se voyant constamment rejeté, en conçut un vif ressentiment. Lundi dernier, vers sept heures du soir, s'étant armé d'un pistolet, il se rendit chez la veuve Rondeau et déchargea son arme sur sa figure, à bout portant. Celle-ci fut atteinte à la joue gauche. Heureusement la blessure n'est pas grave.

Le parquet de Châteaugontier instruit l'affaire; Morel est entre les mains de la justice. (Journal de Maine-et-Loire.)

On arrêté cette semaine, endormi sur une route, le nommé Mézières, âgé de 41 ans, né à Saint-Georges-le-Gauthier (Sarthe), qui s'était évadé de la prison d'Alençon le 17 janvier dernier. Il était porteur d'une sorte de bissac formé d'un surplis et d'une nappe d'autel, renfermant un certain nombre de vases sacrés en or et en argent d'un poids de 8 kilogrammes 500 grammes. Il a avoué être l'auteur des vols commis dans les églises de Charchigné, de Chantrigné (Mayenne), de la Chapelle-Moche et d'Avriet (Orne).

Interrogé sur ce qu'il faisait des objets volés, il a déclaré qu'il les vendait à un bijoutier du Mans, dont il a donné le nom, ajoutant qu'il en avait livré pour 500 francs l'année dernière.

Les vases sacrés de Chantrigné et de Charchigné ont été reconnus parmi les objets dont il était nanti.

Ce dangereux malfaiteur a été dirigé sur Alençon.

L'évadé, en entrant dans son logement, a salué les gardiens d'un air dégagé; nous doutons toutefois qu'il ait été aussi content de les revoir que ceux-ci ont eu de satisfaction à le remettre sous les verrous.

Deux bijoutiers du Mans ont été arrêtés sous l'inculpation de complicité par récel des objets volés par Mézières. L'un d'eux a été relâché.

L'arrestation de Mézières permettra de s'assurer de la culpabilité du second bijoutier. Celui-ci est le sieur Manceau.

Un triste événement s'est passé lundi, rue d'Antrain, à Rennes. M. B..., employé des contributions indirectes, né à Vannes, jouait avec un revolver devant un de ses camarades.

— Je te tue, dit-il à celui-ci, et je me tuerai après.

Il presse la détente; le premier coup n'était pas chargé; le second, que le malheureux tira, en tournant l'arme vers lui, l'atteignit en pleine poitrine.

L'infortuné jeune homme tomba foudroyé.

Théâtre de Saumur.

LE DEMI-MONDE.

Il y a deux mois, la Comédie-Française représentait le *Demi-Monde*, joué pour la première fois sur le théâtre du Gymnase, le 20 mars 1855. Il a donc fallu près de vingt ans pour que la célèbre pièce de M. Alexandre Dumas fils, primitivement destinée au Théâtre Français, y vint reprendre sa place légitime et définitive.

Dans l'avant-propos de la dernière édition du *Demi-Monde*, M. Alexandre Dumas rappelle, de la façon la plus piquante, les diverses péripéties qui précédèrent, accompagnèrent et suivirent la première représentation de son œuvre au Gymnase. Le retour du *Demi-Monde* à la Comédie-Française y est tout naturellement pressenti :

« Pour en finir avec l'histoire de cette comédie, dit M. Alexandre Dumas, M. Thierry étant devenu administrateur général du Théâtre-Français, eut la bonne pensée, pour moi, de la joindre au répertoire de la rue Richelieu. Le succès qu'elle avait obtenu sur une autre scène lui paraissait une consécration suffisante, comme pour *Philiberte*, le *Gendre de M. Poirier*, la *Ciguë*, l'*Honneur et l'Argent*, *Lucrece*, et tant d'autres. »

M. le comte Walewski, alors ministre des Beaux-Arts, déterminé par d'autres motifs que son prédécesseur M. Fould, crut devoir ajourner l'autorisation qui lui était demandée par M. Edouard Thierry.

Depuis lors, les années se sont écoulées; le succès du *Demi-Monde* s'est toujours affirmé, à mesure que chacune de ces années lui apportait la consécration lente et sûre du temps. L'Académie française a ouvert ses portes à M. Alexandre Dumas fils et rendu, pour ainsi dire, classiques des ouvrages qui avaient pu sembler un peu téméraires, lors de leur première apparition.

Le moment était donc très-opportun pour produire au Théâtre-Français celle des comédies de M. Alexandre Dumas fils qui semble être l'expression la plus vigoureuse de son talent, celle en qui se retrouve comme un résumé de ses nombreux succès. L'administrateur actuel de la Comédie-Française a repris les négociations commencées par son prédécesseur; il a été assez heureux pour les mener cette fois à bonne fin.

De tout temps, d'ailleurs; ce fut un privilège du Théâtre-Français de réunir à son domaine certaines œuvres produites sur d'autres scènes, et que lui recommandait leur succès ou leur mérite, comme destinées à occuper une place importante dans son répertoire. On sait que la Comédie-Française est le seul théâtre qui offre aux ouvrages, une fois entrés dans ce répertoire, la permanence du succès. C'est un grand musée littéraire, une collection d'élite.

Le *Demi-Monde* a donc pris, dans le répertoire de notre première scène française, une place importante: c'est, avec le *Gendre de M. Poirier*, — quoique d'un genre bien différent, — une des comédies les plus vivantes, les plus curieuses, les plus complètes, et, osons le dire, un des chefs-d'œuvre du théâtre moderne.

Nous devons prévoir, après une reprise aussi importante, que M. Emile Marck, en directeur habile, ne manquerait certainement pas de monter le *Demi-Monde*. En effet, depuis quelques semaines, l'œuvre de M. Dumas fils a été représentée plusieurs fois déjà à Angers avec un plein succès. Les prin-

cipaux rôles sont tenus, il est vrai, par des artistes d'élite: MM. Marck et Chavannes, d'abord, puis M. et M^{me} Hems, M. Clausel et M^{me} Gaugiran, qui se montrent dignes des plus grandes scènes. On dit que M^{me} Hems est une baronne d'Ange de premier ordre. Des personnes qui ont vu le *Demi-Monde* à Paris, puis à Angers, et qui ont pu établir un parallèle, affirment que, d'un côté comme de l'autre, la pièce est supérieurement interprétée. Du reste, voici la distribution des principaux rôles avec la troupe de M. Marck, et, en regard, le nom des artistes qui jouent en ce moment le *Demi-Monde* à la Comédie-Française, et dont quelques-uns, MM. Got, Fevbre et M^{lle} Emilie Broizat, sont venus se faire applaudir sur la scène saumuroise :

Olivier,	MM. Em. Marck.	MM. Delaunay.
Nanjac,	Chavannes.	F. Fevbre.
Hipp. Richond,	Hems.	Got.
De Thonnerins,	Clausel.	Thiron.
Suzanne d'Ange, M ^{mes} Hems.	M ^{me} Croizette.	
Marcelle,	Gaugiran.	Em. Broizat.
Valentine,	Hamilton.	Tholer.
M ^{me} de Vernières,	Grisar.	Nathalie.

La soirée de lundi offrira donc un attrait tout particulier aux spectateurs. Chacun voudra assister à la représentation de l'œuvre célèbre du nouvel académicien, laquelle n'a peut-être pas été jouée à Saumur depuis l'époque de son apparition au théâtre du Gymnase.

Faits divers.

Un incendie occasionné par une explosion de gaz a éclaté à Uzès dans la soirée de lundi. La mairie, le théâtre et la bibliothèque ont été en quelques heures la proie des flammes.

Un incendie qui eût pu prendre de très-grandes proportions s'est déclaré à Arras. Il a été allumé par la foudre. Le fluide électrique ayant rencontré sur sa route les fils du télégraphe, les suivit jusqu'au bureau télégraphique et consuma ce dernier. La stupeur fut grande chez les employés qui étaient à leur travail. Il a fallu les plus grands efforts pour circonscire l'incendie et l'empêcher, alimenté qu'il était par un vent impétueux, de gagner les autres maisons du quartier.

Voici une définition de la République démocratique, après laquelle il nous semble que l'on peut tirer l'échelle :

— Votre République, disait hier un conservateur à un radical... votre République, c'est tout simplement « la recherche de l'absolu ! »

Dernières Nouvelles.

Versailles, 29 janvier.

Il y avait une grande animation à la gare Saint-Lazare à l'heure des trains parlementaires.

M. Thiers est parti par le train de 4 heures 25; un certain mouvement de curiosité s'est produit; quelques personnes ont salué l'ancien chef du pouvoir exécutif, mais il n'y a pas eu la plus modeste manifestation.

On remarquait aussi dans le train les femmes élégantes qui ont l'habitude d'assister aux séances importantes.

Si M. Thiers monte à la tribune, ce ne sera que pour prendre la parole sur le droit de dissolution.

A deux heures trente-cinq, l'Assemblée procède en séance publique au scrutin sur l'amendement de MM. Corne, Bardoux, le colonel de Chadois, Chiris, Danelle-Bernardin, Gailly et Laboulaye.

L'Union républicaine a blâmé le discours de M. Louis Blanc, et lui reproche surtout d'avoir fait ajourner un vote qui eût pu être enlevé hier.

Elle se ralliera en majorité, pour le vote d'aujourd'hui, à la gauche républicaine.

Versailles, 4 heures 20.

Dernière heure. — L'amendement Laboulaye a été repoussé. Votants 694. Pour l'amendement et la République: 335. Contre: 359. Différence: 24.

Pour les articles non signés: P. GODRY.

Salle de la Mairie.
Dimanche 31 janvier 1875, à huit heures du soir,
CONCERT
Donné aux Souscripteurs
 par la
MUSIQUE DES SAPEURS-POMPIERS
 Avec le concours de
PLUSIEURS ARTISTES et AMATEURS de la VILLE.

Voici le programme de cette soirée musicale :

- PREMIÈRE PARTIE.**
1. *Hommage à l'Alsace-Lorraine*, fantaisie, exécutée par la musique militaire (Bléger).
 2. *La Création*, quatuor, pour orgue, piano, violon et violoncelle (Haydn).
 3. *Le Trouvère*, fantaisie, pour piano (Verdi).
 4. *Élégie*, pour violon et piano (Brisson).
 5. *Chœur*, cantate guerrière (X...).
- DEUXIÈME PARTIE.**
6. *Si j'étais roi*, fantaisie, exécutée par la musique militaire (Adam).
 7. *Echo des Pyrénées*, galop, pour piano, exécuté par l'auteur (Casas).
 8. *La Prière de Moïse*, quatuor, pour piano, orgue, violon et violoncelle (Rossini).
 9. *Adagio et presto* du 11^e trio d'Haydn, pour piano, violon et violoncelle.
 10. *L'Etoile*, marche, exécutée par la musique militaire (Ziegler).

Une erreur s'est glissée dans la rédaction des programmes mis en circulation pour le concert qui aura lieu demain soir à la Mairie.

On a omis d'y faire mention du concours que veut bien prêter une artiste de notre ville, laquelle nous fera entendre l'air des *Dragons de Villars: Espoir charmant*, puis une délicieuse romance de la *Poule aux œufs d'or*.
 On nous promet aussi plusieurs chansons comiques qu'un amateur, qui excelle en ce genre, voudra bien nous faire entendre.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

Lundi 4^e février 1875,
 Avec le concours de MM. ÉMILE MARCK et CHAVANNES.

LE DEMI-MONDE

Pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas fils.
 M. Emile MARCK remplira le rôle d'Olivier de Jalin.
 M. CHAVANNES remplira le rôle de Raymond de Nanjac.

Les autres principaux rôles seront joués par MM. Hems, Clauzel, M^{mes} Hems, Gaugiran, Hamilton et Grisar.

Mise en scène de la Comédie-Française.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purgo et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhées, dysenteries, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelnuovo, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,311.
 Versant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure N° 45,270.

PHTHISIE. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 74,442.

Courmes, par Venise (Alpes-Maritimes), juillet 1871.

Depuis que je fais usage de votre bienfaisante Revalescière, je ressens une nouvelle vigueur, la

laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.

Je vous en exprime toute ma reconnaissance.
 M^{me} YFFRAT, curé.

Cure N° 68,415.

M. Lacan père, de 7 ans de Paralyse des jambes, des bras et de la langue.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes de 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* en boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. Courmes, épicerie, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicerie, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, épicerie, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :

5 heures 50 minutes du matin.
 11 — — — — —
 6 — 10 — — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :

5 heures 40 minutes du matin.
 10 — 40 — — — — —
 5 — 35 — — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 JANVIER 1875.

Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin, 72.	62 50	» 15	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	687 50	»	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	508 75	3 75	»	»
4 1/2 % jouiss. mars.	92 50	» 75	»	»	Crédit Mobilier.	425 50	»	»	7 50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	682 50	1 25	»	»
6 % jouissance 22 septembre.	78	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche.	553 75	»	»	»	Société autrichienne, j. janv.	650	»	»	6 25
5 % Emprunt 1871.	»	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	337 50	»	»	»	OBLIGATIONS.				
Emprunt 1872.	160 60	»	»	05	Est, jouissance nov.	518 75	1 25	»	»	Orléans.	298	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	232 50	» 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	887 50	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	292	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	456	» 25	»	»	Midi, jouissance juillet.	642 50	»	»	5	Est.	389 50	»	»	»
— 1865, 4 %.	473	»	»	2	Nord, jouissance juillet.	1110	»	»	»	Nord.	297 50	»	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	307	»	»	1	Orléans, jouissance octobre.	896 25	5	»	»	Ouest.	288 50	»	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	275	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	572 50	»	»	»	Midi.	292 50	»	»	»
Banque de France, j. juillet.	3810	» 5	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	»	»	»	»	Deux-Charmes.	274	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	565	» 2 50	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	875	» 5	»	»	Vendée.	245	»	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	470	»	»	»	Société Immobilière, j. janv.	53 75	1 25	»	»	Canal de Suez.	498 75	»	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	260	»	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	225	»	»	»					
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	845	»	»	15										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 2 novembre 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-voiture.
 6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers)
 9 — 01 — — — — — omnibus.
 1 — 33 — — — — — soir, omnibus.
 4 — 12 — — — — — express.
 7 — 27 — — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
 8 — 20 — — — — — omnibus.
 9 — 50 — — — — — express.
 12 — 38 — — — — — soir, omnibus.
 4 — 44 — — — — —
 10 — 28 — — — — — express-voiture.
 Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE MAISON
 A Saumur, rue du Petit-Pré, n° 11.

Composée de quatre pièces au rez-de-chaussée, trois chambres au premier étage, cave, cour avec bâtiment au fond.
 Revenu : 240 francs. — Mise à prix : 2,000 francs.
 S'adresser audit notaire. (56)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE MAISON
 Ensemble ou séparément,

Ayant façade sur la rue Beaurepaire, n° 42, et façade sur la rue des Potiers, n° 25 et 27, avec écurie et remise.

UNE PETITE MAISON, à la suite, rue des Potiers, n° 25, avec écurie à quatre chevaux.
 S'adresser audit notaire. (27)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
 Ensemble ou par lots, au gré des acquéreurs,

DE LA BRARDERIE

Près le bourg de Saint-Lambert-des-Levés.
 Logements de maître et de fermier, bâtiments d'exploitation, cour et jardin, contenant 25 ares, et une ouche, contenant 5 hectares 31 ares, joignant de deux côtés des chemins.
 S'adresser audit notaire. (585)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER
 PRÉSENTMENT.
MAISON, à Saumur, rue de la Comédie, n° 27.
 S'adresser audit notaire. (26)

Etude de M^e JOLLY, notaire au Puy-Notre-Dame.

A VENDRE
UN MOULIN A VENT
UN LOGEMENT

Et 55 ares 67 centiares de terre en dépendant;

Le tout dans un tenant, situé à Grenouillon, commune de Saint-Macaire.

S'adresser, soit à M. HERPIN, qui en est propriétaire, soit audit M^e JOLLY, notaire. (57)

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE
 A L'AMIABLE.

En totalité ou par lots, au gré des acquéreurs, LA

PROPRIÉTÉ DE L'ÉTOILE

A Grandfonds, commune de Brézé, Consistant en maison d'habitation et d'exploitation, terres labourables, vignes et bois; le tout d'une contenance de 9 hectares 41 ares 80 centiares.

Les bâtiments pourront être divisés.
 Pour traiter, s'adresser à M. Epou-dry, propriétaire à Saint-Cyr, ou à M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE
 A L'ADJUDICATION,
 Qui aura lieu au pont de Saint-Just-sur-Dive (Maine-et-Loire),
 Le dimanche 7 février 1875, à midi,
560 GROS PIEDS DE PEUPLIERS
 EN ONZE LOTS.

Sis sur le canal de la Dive, entre Bafoe et le pont de Saint-Just-sur-Dive, canton de Montreuil-Bellay.

Etude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

LA FERME DE CHAPEAU

Située près le bourg de Gennes, Comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, parc, jardins et terres labourables.

Contenance totale : 11 hectares 14 ares 60 centiares.
 S'adresser à M^e BOURDAIS. (46)

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

A LOUER

DE SUITE,

DEUX BOUTIQUES

Situées à Saumur, rue d'Orléans, Autrefois occupées par la maison de banque Louvel, Trouillard et C^o, Avec appartements au deuxième et au troisième étages;

Le tout pouvant être divisé ou réuni, au gré des preneurs.
 S'adresser à M^e ROBINEAU, notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1875,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 85,

Actuellement occupée par M^{me} veuve Pineau.

Cette maison comprend : Salon, salle à manger, cuisine, sept chambres à coucher, greniers, cave, bâtiment pour bureaux, écurie à quatre chevaux, grande remise et greniers à fourrages, jardin.
 S'adresser à M. FOUCHER, propriétaire, rue de Bordeaux, 50.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Rue de l'Echelle.
 S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (567)

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

MAISON

A LOUER
 Rue des Pains, n° 10.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (54)

A VENDRE

BELLE DEVANTURE

DE MAGASIN.
 S'adresser à M. LIÈVRE, menuisier, rue Nationale, à Saumur. (6)

FOIN

A VENDRE

S'adresser à M. PICHAT, quai du Gaz. (50)

A VENDRE

BON PIANO DROIT

S'adresser au bureau du journal.
 M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

HYGIÈNE - SANTÉ

POMMADE DU D^r BERNARD Contre les MALADIES de la PEAU
 Dartres, Eczémas, Boutons, Démangeaisons, Gergures, Pellicules, Pityriasis du cuir chevelu.
 PARIS, pharmacie SEGUIN, rue Saint-Honoré, 378. — Le flacon : 3 francs.

HYDROPIESIE Gonflement des Jambes : GUÉRISON ; brochure et preuves de l'efficacité du remède : 25 c. D^r BOUYER, à ANGOULÈME (Charente).

ELIXIR ANTI-RHUMATISMAL de SARRAZIN-MICHEL d'Aix (Provence).
 Guérison sûre et prompte des Rhumatismes aigus et chroniques, Goutte, Lumbago, Sciatique, etc. 40 fr. le flacon pour 40 jours de traitement. — Un flacon suffit ordinairement. — Dépôt principales pharmacies.

HERNIÉS GUÉRISON radicale. Notice GRATUITE et FRANCO. Ecrire à M. MIGNAL-SIMON, aux Herbiers (Vendée). Affranchir.

MUSCULINE GUICHON GUÉRIT Diarrhées, Gastralgie, Anémie, Dyspepsie, et surtout la Phthisie pulmonaire et les maladies consomptives. Indispensable aux enfants débiles, aux vieillards et aux convalescents. En boîte de 2, 5, 10 et 48 fr. — S'adresser au Procureur de Notre-Dame-des-Donnes (Ain). Notice envoyée franco.

CANCER ET ULCÈRES. — GUÉRISON SANS OPÉRATION. MAISON DE SANTÉ CABARET du Docteur

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
 Hôtel-de-Ville de Saumur, le